



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Cogeco Câble amende son crédit à terme

Montréal, 31 janvier 2006 – Cogeco Câble inc. (CCA.SV) annonce aujourd’hui qu’elle a amendé son crédit à terme de sorte que le montant autorisé, qui devait être réduit à 95 millions \$ le 31 janvier 2006, est maintenu au niveau précédemment établi de 270 millions \$.

L’amendement donne une plus grande flexibilité financière à la Société tout en conservant l’échéance de l’entente du 31 janvier 2007.

AU SUJET DE COGECO CÂBLE

Cogeco Câble (www.cogeco.ca) se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario et au Québec et au quatrième rang au Canada sur le plan du nombre de clients du service de base. Afin d’assurer une rentabilité grandissante à ses actionnaires et satisfaire les besoins variés de ses clients en matière de communication électronique, Cogeco Câble offre une vaste gamme de services à des tarifs avantageux avec rapidité et fiabilité, investit dans des installations de réseaux à large bande à la fine pointe de la technologie et s’efforce d’offrir un service à la clientèle hors pair. Grâce à son réseau bidirectionnel à large bande, Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle et commerciale des services vidéo et audio, tant analogiques que numériques, des services d’accès Internet à haute vitesse ainsi que des services de téléphonie numérique. La Société procure environ 1 409 000 unités de service à environ 1 454 000 foyers câblés dans les territoires servis. Les actions à droit de vote subalterne de Cogeco Câble (CCA.SV) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

- 30 -

Information: Marie Carrier
Directrice, communications d’entreprise
Tel.: (514) 874-2600